

Point 8.3 de l'ordre du jour : Garantir un financement en faveur du climat pour renforcer la résilience face aux changements climatiques dans la région du Pacifique

Objet du document

1. Informer les Membres de la progression au regard des perspectives pour le financement de l'action climatique.
2. Attirer l'attention sur les difficultés et lacunes actuelles dans l'accès des petits États insulaires en développement du Pacifique au financement climatique afin de satisfaire leurs priorités en matière de lutte contre les changements climatiques et souligner la nécessité d'une intensification de la voix du Pacifique pour plaider en faveur d'un partage équitable de l'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique.
3. Informer les Membres du PROE de la proposition de cadre visant à réduire l'écart entre les priorités et les besoins en matière d'adaptation d'une part, et l'accès régional au financement de l'action climatique de l'autre, et solliciter leur appui pour cette proposition.

Contexte

A. Évolution de l'accès au financement de l'action climatique

4. Le PROE a porté un intérêt particulier à la collaboration avec les pays Membres afin de faciliter leur accès au financement de l'action climatique pour les projets prioritaires. Cette approche est soulignée par l'Objectif régional 1.4 du Plan stratégique du PROE 2017-2026. Le défi fut de taille, en particulier en ce qui concerne l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC), plusieurs réalisations ont été obtenues. Ainsi, le travail abattu par le PROE a continué à renforcer l'appui fourni aux petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment via le Programme d'aide à la préparation et les projets de grande envergure en cours d'élaboration.
5. À la date du 30 mai 2022, le portefeuille du PROE en matière de financement climatique (cf. Tableau 1) couvrait les projets suivants :
 - a. deux projets de grande envergure en cours d'exécution (États fédérés de Micronésie, Vanuatu) ;
 - b. trois projets de préparation en cours d'exécution (Îles Marshall, Îles Salomon, Nioué) ;
 - c. deux projets de plans d'adaptation nationaux, en cours d'exécution (Nauru, Tuvalu) ;
 - d. cinq projets de grande envergure (régional x2, Îles Salomon, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée), deux plans d'adaptation nationaux (États fédérés de Micronésie, Nioué), et trois projets de préparation (régional, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée) en phase d'élaboration ou d'examen ;
 - e. deux projets de préparation (Îles Marshall, Nioué) terminés.

Tableau 1 Progression dans l'accès au financement de l'action climatique pour les pays Membres¹

Type / Category	Number			Funding (USD m)			Projects
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
Under implementation	3	3	4	28.4	28.4	3.0	2020: Van KIRAP, FSM AF 2021: Van KIRAP, FSM AF, SI Readiness 2022: Van KIRAP, FSM AF, SI Readiness, Tuvalu NAP
Approved	1	3	1	0.99	1.1	1.3	2020: SI Readiness 2021: Niue and RMI Readiness II 2022: Nauru NAP
Anticipated approval		6	5		4.7	33.6	2021: SPREP / PNG / Nauru / Niue / RMI Readiness, Nauru NAP 2022: Niue NAP, FSM NAP, SPREP Readiness, PNG Readiness, Nauru Readiness Pacific I2I, Kiribati AF
Completed		2			0.97		2021: RMI and Niue Readiness I
Projet de grande envergure en cours d'élaboration / development		2	3		214	25+	2021: CIS Flagship, PNG CSL 2022: Kiribati water security (AF and GCF); Solomon Islands Adaptation project; Pacific I2I
	2	8	5	6	4.7	8.6	2020: FSM and Niue NAP 2021: SPREP / PNG / Nauru / Niue / RMI Readiness, Nauru / FSM / Niue NAPs 2022: Niue NAP, FSM NAP, SPREP Readiness, PNG Readiness, Nauru Readiness

B. Difficultés et obstacles dans l'accès au financement de l'action climatique

6. En s'attaquant à l'écart grandissant entre le financement de l'action climatique et les priorités des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière d'adaptation, on rencontre plusieurs difficultés et obstacles qui empêchent souvent d'accéder au financement de l'action climatique de façon efficace et en temps opportun, à savoir :
 - a. Les modalités et les procédés mis en place par les bailleurs de fonds sont insuffisants pour relever les défis spécifiques liés aux impacts du changement climatique (notamment les aspects économiques et sociaux), dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et pour répondre à l'urgence d'une action en faveur du climat.
 - b. Parmi les principaux obstacles à l'accès au financement en temps opportun et de manière efficace tout au long de la phase de développement du projet, citons les suivants :
 - i. La longueur des délais pour l'élaboration des notes de conception, leur examen et leur approbation. En particulier, les délais de traitement par le FVC sont de 12 à 24 mois pour une proposition de projet de préparation ou de plan d'adaptation national, et jusqu'à cinq ans pour une proposition de projet de grande envergure. Avec de pareils délais, on comprend aisément que la priorité ou le besoin à satisfaire n'a déjà plus d'intérêt, ou a été satisfait par d'autres mécanismes, à moins que la proposition elle-même ne s'avère obsolète et sous-financée, nécessitant d'importantes révisions pendant la phase de démarrage, ou ne correspond plus aux besoins ou priorités du pays.
 - ii. La région manque toujours des ressources nécessaires à l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement à la hauteur des critères des bailleurs.

¹ Ces informations correspondent à la situation à la date du 30 mai 2022, et dépendent de la signature des accords de financement avec le FVC, le FEM et le FA.

- iii. Les fonds nécessaires à la mobilisation d'experts externes pour collaborer avec les pays et les entités accréditées à la préparation de notes conceptuelles et de propositions de financement font défaut. Par exemple, faire progresser une proposition de projet d'un bout à l'autre du système du Fonds d'adaptation coûte entre 80 000 et 120 000 USD. Comme ce fonds n'octroie pas de financement pour la planification, cette exigence financière repose entièrement sur les entités accréditées ou sur le pays.
 - c. Comme les petits États insulaires en développement du Pacifique sous-utilisent les entités accréditées (ex. : familiarité de l'entité accréditée avec le mandat des bailleurs), cela rallonge les délais pour l'élaboration de projet lorsqu'une entité accréditée est contactée pour prendre en charge la note conceptuelle ou l'idée de projet. Les entités accréditées doivent être sollicitées très tôt dans le processus afin d'aider à réduire les délais, de susciter un intérêt précoce de la part des financeurs/bailleurs de fonds et de garantir une utilisation efficace des ressources aux fins du développement de l'idée de projet.
 - d. Les approches suivies par les bailleurs à l'égard du secteur privé des petits États insulaires en développement du Pacifique ne sont pas suffisamment coordonnées et articulées, malgré l'appel à l'inclusion du secteur privé dans les projets de financement de l'action climatique.
 - e. Le paysage politique a la flexibilité nécessaire pour tenir compte du contexte dans lequel évoluent ces États ; cependant, certaines des questions de politique et de gouvernance de grand intérêt pour ces États exigent de plus amples discussions et une prise de décisions de la part de leur direction. C'est particulièrement le cas du FVC. Toutefois, bon nombre des questions de politique et de gouvernance qui requièrent l'attention de leur direction demeurent, et ces directions semblent ne se préoccuper que très peu de ces questions.
7. Dès lors, et à moins qu'ils ne soient effectivement levés par les bailleurs, ces obstacles demeureront. Malgré un retour d'information continu et de contributions aux différentes évaluations (en particulier en ce qui concerne le FVC), peu d'actions sont entreprises pour améliorer les procédures afin de permettre aux petits États insulaires en développement d'accéder aux fonds disponibles de façon efficace et en temps opportun. Quand des actions sont entreprises, elles le sont trop lentement.
8. La représentation des petits États insulaires en développement (et, en particulier, de la région du Pacifique) auprès des directions de ces trois fonds étant limitée, voire inexistante, les entités accréditées et les pays du Pacifique devront faire entendre leur voix de façon concertée et coordonnée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et auprès de ses mécanismes de financement afin d'obtenir des modifications dans les modalités de financement, les politiques ou les modalités opérationnelles qui nuisent à la capacité des pays insulaires du Pacifique à satisfaire leurs besoins en matière de lutte contre les changements climatiques via ces sources.
9. Les PEID du Pacifique et les entités accréditées de la région sont invités à s'exprimer d'une seule voix sur les défis liés à l'accès et au financement du climat et à :
 - a. préparer une déclaration commune pour traiter avec les directions du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation ;
 - b. préparer des notes d'information à destination des représentations du Pacifique et des petits États insulaires en développement du Pacifique auprès de ces directions (à savoir les Fidji, Kiribati et la Nouvelle-Zélande) et pour les représentations des pays en développement de la région afin de faire en sorte que ces problèmes soient soulevés à travers différents canaux et avec une voix collective ;

- c. lancer un dialogue (initié par le Pacifique) entre le Pacifique, le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation pour relever les préoccupations, les difficultés et les solutions potentielles afin d'améliorer l'accès au financement et d'augmenter le taux de financement dans la région.

Réduire l'écart entre le niveau actuel de l'adaptation et du financement

10. Seuls 10 % du financement climatique disponible via les mécanismes de financement de la CCNUCC (FVC, FEM et FA) a été alloué aux pays du Pacifique insulaires depuis 1992 ; de ce fait, l'écart continue à croître entre les priorités et les besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière d'adaptation d'une part, et le niveau de financement reçu pour concrétiser ces priorités d'autre part.
11. Dans son rapport intitulé *La tempête qui se prépare : L'adaptation au changement climatique dans l'après-pandémie* (2021), le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) met en lumière le coût de l'adaptation et les besoins financiers estimés pour l'adaptation dans les pays en développement. Les valeurs données dans ce rapport sont plus élevées que celles qui avaient été estimées dans le passé : le coût annuel actuellement estimé de l'adaptation se trouve généralement dans la limite supérieure de l'intervalle estimé en 2016 dans le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives : 140-300 milliards d'USD d'ici 2030, et 280-500 milliards d'USD d'ici 2050.
12. Le taux et l'échelle de la progression de l'adaptation au niveau national ne suffisent pas pour suivre la cadence imposée par la hausse des besoins : le coût de l'adaptation s'accroît plus vite que son financement. Dans son récent rapport, le GIEC souligne l'existence d'options d'adaptation réalistes et efficaces, capables de réduire les risques pour les populations et pour la nature, comprenant des solutions intégrées et multisectorielles permettant de résorber les inégalités sociales, d'apporter des solutions différenciées selon le risque climatique et s'appliquant de façon transversale à plusieurs systèmes, ce qui renforce la faisabilité et l'efficacité de l'adaptation dans plusieurs secteurs.
13. Toutefois, cela ne peut se faire qu'en élargissant et en augmentant le financement public tant pour les investissements directs que pour la levée des obstacles à l'action du privé. Par conséquent, pour satisfaire les besoins et priorités de la région, il est urgent d'élargir et d'augmenter le financement public de l'adaptation, tant en ce qui concerne les investissements directs que la levée des obstacles à l'action du privé. Pour satisfaire à leurs besoins, les petits États insulaires en développement du Pacifique ne pourront pas s'en remettre uniquement à l'aide au développement officielle ou aux taxes et redevances perçues au niveau national. De nouveaux instruments, acteurs et approches font leur apparition pour élargir le financement de l'adaptation, dont le financement par le secteur privé. Il s'agit de nouvelles possibilités d'accroître le financement de l'adaptation et d'utiliser le financement public pour amplifier les effets des investissements privés.
14. L'approche proposée par le PROE, *Réduire l'écart entre les priorités en matière d'adaptation et le financement de l'action climatique dans la région du Pacifique (DT.8.3/Ann. 1)* donne un aperçu des récentes données qui mettent en lumière le creusement de l'écart entre le financement et les besoins en matière d'adaptation des petits États insulaires en développement du Pacifique ; il fournit également un premier jet pour l'orientation du PROE dans sa collaboration avec les pays Membres en vue de renforcer le niveau du financement au-delà des sources connexes traditionnelles, en envisageant des partenariats programmatiques catalytiques, de nouveaux instruments, acteurs et approches pour faire passer le financement de l'adaptation au niveau supérieur.

Recommandation

15. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte** de la progression dans l'accès au financement de l'action climatique via les mécanismes de financement de la CCNUCC ;
- 2) **prendre acte** des difficultés et lacunes actuelles et nouvelles qui nuisent à l'accès des pays Membres du PROE au financement de l'action climatique via les mécanismes de financement de la CCNUCC ;
- 3) **approuver** l'approche consistant à signaler les difficultés et les obstacles à l'accès au financement aux directions du FVC et du FA.
- 4) approuver l'approche proposée par le PROE, *Réduire l'écart entre les priorités en matière d'adaptation et le financement de l'action climatique dans la région du Pacifique* (DT.8.3/Ann.1) qui examine les options permettant de réduire l'écart entre le financement de l'adaptation et les besoins en la matière.

5 juillet 2022